



LES VOYAGES
La Libre

PORTUGAL

Porto et la vallée du Douro

La Libre Escapade

Du 15 au 22 juin 2026



Preference

UN AUTRE REGARD SUR LE NORD DU PORTUGAL, À TRAVERS SES ROUTES, SES VILLES ET SES PAYSAGES...

Le nord du Portugal est une région qui se découvre progressivement, au fil des villes, des routes et des paysages du Douro. Porto en constitue le point de départ naturel : une ville à taille humaine, agréable à parcourir, où l'on prend le temps d'observer le fleuve et l'animation de ses quartiers.

Contrairement aux formules centrées sur la croisière, cet itinéraire privilégie une découverte essentiellement terrestre. Il permet d'entrer dans les villes, de traverser les villages et de s'arrêter là où le fleuve ne suffit plus à raconter la région. Présent lors de moments choisis de navigation, le Douro accompagne le voyage sans en fixer le cadre.

En s'éloignant de Porto, les paysages évoluent entre vignes, collines et bourgs viticoles, offrant un accès à des lieux peu visibles depuis le fleuve. Le parcours s'enrichit enfin de villes comme Braga et Guimarães, et de temps de pause pensés pour une découverte équilibrée, confortable et sans rythme imposé, loin des circuits standardisés.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

DÉCOUVERTE UNIQUE

Découverte essentiellement terrestre de la région du Douro, dans le Nord du Portugal

DÉGUSTATIONS

Plusieurs dégustations prévues pour savourer la gastronomie du pays

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

LOGEMENT

Des hôtels 4* de grand confort

ACCOMPAGNEMENT

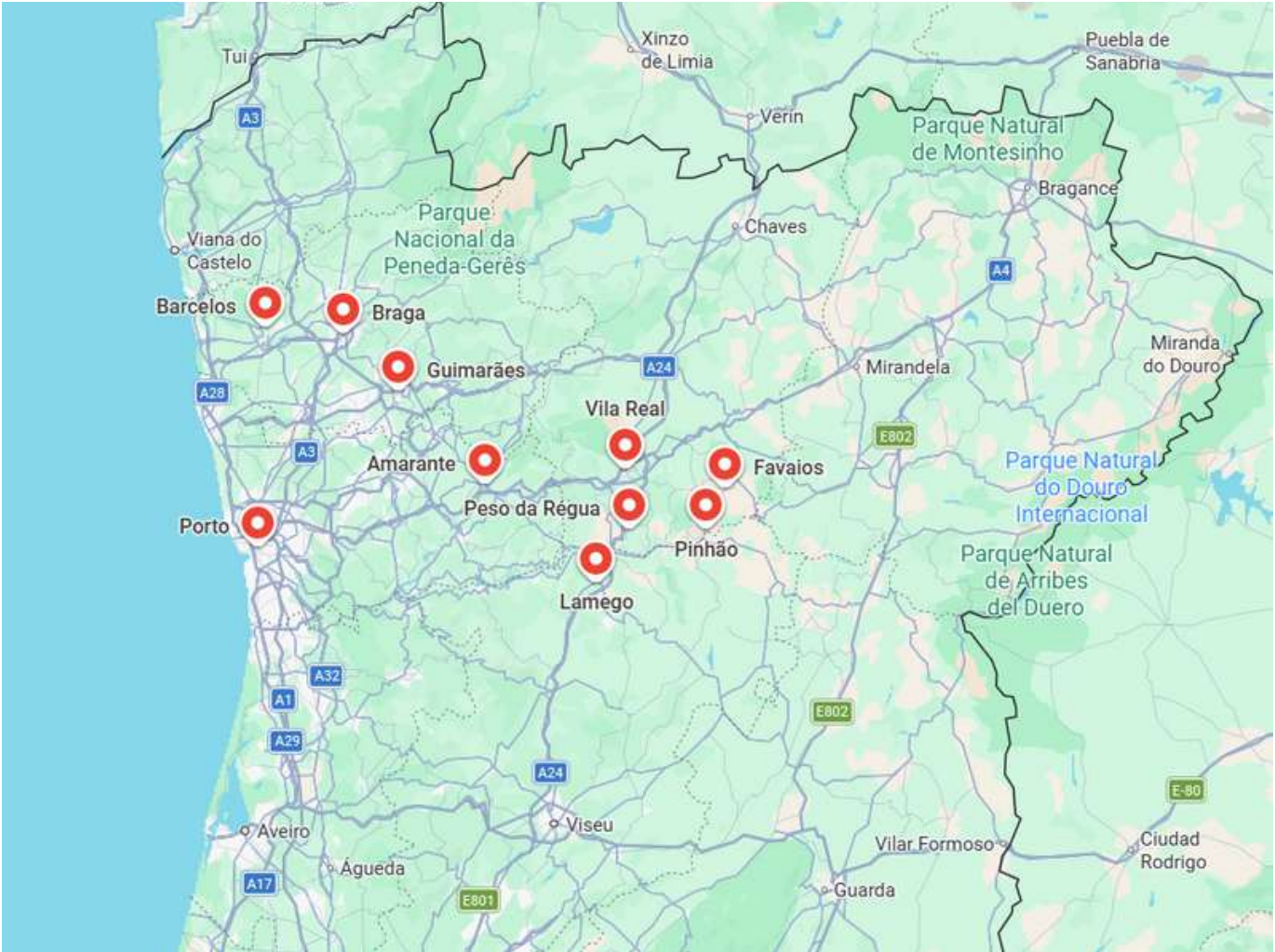
Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 200 €) pour toute inscription avant le 15/03/26, soit : 3.495 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 15 JUIN

BRUXELLES ✈️ PORTO

En milieu de matinée, envol de Bruxelles-National à destination de Porto avec la compagnie aérienne SN Brussels Airlines.

Accueil par le guide francophone et transfert en ville.

Déjeuner dans un restaurant local.

La première visite de cette après-midi vous plongera directement dans le patrimoine de Porto grâce à la **découverte d'une cave à vins de Porto se trouvant à Vila Nova de Gaia, suivi d'une dégustation de ce vin précieux.**

Le vin de Porto est l'un des symboles les plus emblématiques du Portugal. Il naît dans la vallée du Douro, l'une des plus anciennes régions viticoles délimitées au monde, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son histoire remonte au XVII^e siècle, lorsque les marchands britanniques, cherchant une alternative aux vins français, développèrent le commerce de ce vin portugais fortifié.

Le Porto se distingue par l'ajout d'eau-de-vie de vin en cours de fermentation, un procédé qui préserve une partie des sucres naturels et lui confère richesse, douceur et longévité. Après sa vinification dans le Douro, le vin était traditionnellement acheminé jusqu'aux caves de Vila Nova de Gaia, face à la ville de Porto, pour y être vieilli.

Aujourd'hui, le Porto se décline en plusieurs styles — Ruby, Tawny, Vintage — et accompagne aussi bien les desserts que les moments de dégustation privilégiés. Plus qu'un vin, le Porto est un héritage culturel, reflet du savoir-faire, du paysage et de l'histoire portugaise.

Transfert à l'hôtel. Installation.

Dîner et nuitée à l'**hôtel Timbre Héroísmo 4***.





MARDI 16 JUIN

PORTO – GONDOMAR – PORTO

Le matin, **visite pédestre de Porto “Invicta”**, ville célèbre pour son vin.

Porto, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et surnommée Cidade Invicta (« la ville invaincue »), occupe une place majeure dans l'histoire du Portugal. Située au nord du pays, à l'embouchure du fleuve Douro, elle a longtemps joué un rôle stratégique grâce à sa position géographique, favorisant les échanges commerciaux entre l'intérieur des terres et l'océan Atlantique.

Dès le Moyen Âge, Porto s'impose comme un centre économique et maritime essentiel, notamment à travers le commerce du vin de Porto, exporté vers l'Europe du Nord et particulièrement vers l'Angleterre, renforçant des alliances diplomatiques durables. Cette relation anglo-portugaise, l'une des plus anciennes au monde, a fortement influencé le développement économique et politique de la ville.

Fidèle à son esprit indépendant, Porto a été un foyer de résistance lors de moments clés de l'histoire portugaise, notamment pendant les guerres libérales du XIX^e siècle, ce qui lui valut son surnom de Cidade Invicta.

Début des visites par la rue de Santa Catarina, rue en partie piétonne, très animée et connue pour ses nombreux commerces.

Ensuite, **visite de la Librairie Lello & Irmão**.

La Librairie Lello & Irmão a été fondée en 1906 par les frères José et António Lello. Implantée dans un contexte de profondes mutations politiques et sociales, à la veille de la proclamation de la République portugaise, elle a joué un rôle important dans la diffusion des idées et du savoir au début du XX^e siècle.

Son architecture spectaculaire, mêlant influences néogothiques et art nouveau, témoigne de l'ambition de faire de la culture un outil de progrès et d'émancipation. Fréquentée par des intellectuels et des écrivains, la librairie s'est imposée comme un espace de rencontre et de réflexion.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, départ en direction de **Gondomar**, territoire connu pour l'orfèvrerie.

Initiation à la réalisation du filigrane, le domaine privilégié de l'orfèvrerie gondomarenses, lors d'un workshop où il est possible d'apprendre différentes techniques de création et de réaliser des petits objets.

Continuation avec la visite d'une usine pour assister à la réalisation traditionnelle de bijoux.

Retour à l'hôtel **Timbre Héroísmo 4***.

Dîner et nuit.

MERCREDI 17 JUIN

CROISIÈRE PORTO – RÉGUA

Le matin, départ vers le port de Porto pour **une journée de navigation sur le Douro**.

Le fleuve Douro occupe une place centrale dans l'histoire et le développement de Porto. Prenant sa source en Espagne avant de traverser le nord du Portugal, il constitue depuis l'Antiquité un axe stratégique majeur pour les échanges commerciaux et les communications entre l'intérieur des terres et l'océan Atlantique.

Dès le Moyen Âge, le Douro joue un rôle déterminant dans le transport du vin, en particulier du vin de Porto, contribuant à la prospérité économique de la région et au renforcement des relations commerciales internationales, notamment avec l'Angleterre. Sur le plan géopolitique, le fleuve marque également une frontière naturelle et un espace de coopération entre l'Espagne et le Portugal.

Avec cette croisière inoubliable, vous pourrez admirer les fabuleux paysages que vous offre la navigation et franchirez les écluses de Crestuma et Carrapatelo, la plus haute d'Europe avec ses 35 mètres. Vous connaîtrez alors la grandiose vallée du Douro (classée patrimoine mondial par l'UNESCO) ne perdant pas de vue les magnifiques paysages et leurs vignobles, des versants en terrasses où sont plantées les vignes du fameux vin de Porto.

Déjeuner léger à bord du bateau.

Arrivée à **Peso Da Régua**, qui appartient à la « terre chaude » du Douro, région de vins d'appellation contrôlée depuis 1756.

Transfert vers l'hôtel **Vila Gale Collection Douro 4***.

Installation, dîner et nuit.





JEUDI 18 JUIN

RÉGUA – FAVAIOS – PINHAO – RÉGUA

Cette journée sera entièrement consacrée à la découverte des vignes de la région du Douro.

Le matin, départ vers le **petit village de Favaios**, où un passage aux boulangeries traditionnelles permettra de **goûter le pain cuit au four à bois**.

Situé au sein de la municipalité d'Alijó, dans le district de Vila Real, au cœur de la région viticole du Douro. Son paysage est marqué par des collines schisteuses, des terrasses de vignes et un climat méditerranéen continental, particulièrement favorable à la viticulture.

Sur le plan historique, Favaios s'est développé autour de l'agriculture et de la production de vin, activité centrale depuis plusieurs siècles. Le village est surtout connu pour le Moscatel de Favaios, un vin doux renommé, qui a contribué à son identité et à sa reconnaissance au niveau national.

Politiquement et administrativement, Favaios est une freguesia (paroisse civile), forme traditionnelle d'organisation locale au Portugal, jouant un rôle important dans la gestion de la vie communautaire.

Visite du musée du Pain et du Vin, pour découvrir les coutumes et les traditions du peuple de ce village viticole.

Ensuite, **visite d'une Quinta productrice d'un vin de Muscat réputé au Portugal et d'une œnothèque. Dégustation de Favaios.**

Déjeuner servi dans des pots de fer à la bonne manière des coutumes et traditions de la cuisine ancienne de la région.

L'après-midi, route vers Pinhão pour admirer les magnifiques paysages.

Retour à l'hôtel **Vila Gale Collection Douro 4***.

Dîner et nuit.

VENDREDI 19 JUIN

RÉGUA – LAMEGO – VILA REAL – AMARANTE – PORTO

Le matin, découverte de **Lamego et de son magnifique Sanctuaire de Notre Dame des Remèdes** et son escalier monumental.

Le sanctuaire de Notre-Dame des Remèdes est l'un des plus importants lieux de pèlerinage du nord du Portugal. Édifié entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, il s'inscrit dans un contexte où la religion catholique jouait un rôle central dans la vie sociale et politique du pays. Le sanctuaire illustre la volonté de l'Église de renforcer sa présence et son influence dans les régions intérieures, notamment face aux mutations politiques et idéologiques de l'époque.

Son impressionnant escalier baroque, orné d'azulejos et de statues, symbolise le chemin spirituel du pèlerin et témoigne du lien étroit entre foi, art et pouvoir. Au-delà de sa dimension religieuse, le sanctuaire de Notre-Dame des Remèdes constitue aujourd'hui un élément majeur du patrimoine culturel et identitaire de la région, attirant pèlerins et visiteurs tout en participant au rayonnement historique du Douro.

Départ pour **Vila Real et visite du Solar de Mateus**, spectaculaire palais baroque, et de ses magnifiques jardins, considérés comme les plus beaux du Portugal.

Le Solar de Mateus est un remarquable témoignage de l'architecture baroque civile portugaise du XVIII^e siècle. Sa construction s'inscrit dans une période de prospérité économique liée au commerce du vin de Porto, qui favorisa l'enrichissement de la noblesse terrienne et l'affirmation de son pouvoir social et politique dans le nord du Portugal.

Propriété de la famille Mateus, le domaine reflète le mode de vie de l'aristocratie portugaise sous l'Ancien Régime, à une époque où les élites rurales jouaient un rôle clé dans l'administration locale et la gestion du territoire. Le Solar illustre également les transformations sociales précédant les réformes libérales du XIX^e siècle, qui marquèrent le déclin progressif de l'influence aristocratique.

Déjeuner au restaurant.

Continuation de notre visite avec un **arrêt à la jolie ville d'Amarante**, située au bord du Tâmega. Dégustation de gâteaux conventuels, pâtisseries traditionnelles issues des couvents et monastères.

Retour à Porto.

Installation à l'hôtel **Timbre Héroísmo 4***. Dîner et nuit.





SAMEDI 20 JUIN

PORTO – BARCELOS – BRAGA – GUIMARÃES – PORTO

Le matin, départ en direction de **Barcelos**, capitale portugaise de l'artisanat.

Connue comme un haut lieu de l'artisanat et des traditions populaires, l'histoire de Barcelos remonte à l'époque médiévale, lorsqu'elle fut un important centre administratif et commercial, marqué par la présence de comtes et de seigneuries influentes.

La ville est indissociable de la célèbre légende du coq de Barcelos, symbole national de chance, de justice et de foi. Selon la tradition, un coq rôti aurait chanté et ainsi prouvé l'innocence d'un pèlerin injustement condamné. Aujourd'hui, cette figure colorée incarne l'identité culturelle portugaise et se retrouve dans l'artisanat local.

Continuation vers **Braga**, la "Rome portugaise", où se trouve un des plus remarquables monuments de l'architecture portugaise : l'église du **Bom Jésus** et son escalier monumental.

Le sanctuaire du Bom Jesus do Monte est l'un des plus importants lieux de pèlerinage du Portugal. Son origine remonte au XIV^e siècle, mais l'ensemble actuel a été principalement développé aux XVIII^e et XIX^e siècles, devenant un chef-d'œuvre de l'art baroque portugais.

Le site est célèbre pour son spectaculaire escalier monumental, composé de terrasses et de fontaines symbolisant le chemin spirituel menant de la terre au divin. Chaque palier évoque une étape de la Passion du Christ, invitant les visiteurs à une ascension à la fois physique et contemplative.

Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Bom Jesus do Monte offre également un panorama exceptionnel sur la région environnante.

Déjeuner en cours de visite.

L'après-midi, route vers **Guimarães**, charmante ville et berceau du Portugal. Visite de cette ville chargée d'histoire.

C'est ici, au Xe siècle, que naquit le premier roi du Portugal, D. Afonso Henriques, et que se sont forgées les bases de la nation portugaise.

Le centre historique de Guimarães, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, conserve un ensemble remarquable de rues médiévales, de places pittoresques et de bâtiments anciens, parmi lesquels le château de Guimarães et le Palais des Ducs de Bragance. Chaque pierre raconte l'histoire d'une ville où passé et présent se mêlent harmonieusement.

Guimarães est également un lieu vivant, avec des événements culturels, des marchés traditionnels et une atmosphère authentique qui séduisent les visiteurs.

Retour à l'hôtel **Timbre Héroísmo 4***. Dîner et nuit.

DIMANCHE 21 JUIN

PORTO

Le matin, continuation de la visite de Porto. **Arrêt à la Station de S. Bento**, connue pour ses 20 000 azulejos, peints par João Colaço, qui retracent des scènes de la vie traditionnelle du nord.

Ensuite, visite du **Palais de la Bourse** et son fameux salon arabe.

Le Palais de la Bourse de Porto (Palácio da Bolsa) est l'un des joyaux architecturaux de la ville. Édifié au XIX^e siècle sur les ruines d'un ancien couvent franciscain, il fut conçu pour accueillir l'Association commerciale de Porto, symbole de l'essor économique et maritime de la cité.

Son architecture mêle plusieurs styles, du néoclassique au romantique, reflétant l'ouverture internationale de Porto à cette époque. L'intérieur, richement décoré, impressionne par la diversité de ses salles, dont la célèbre Salle Arabe, inspirée de l'art mauresque, ornée de dorures et de motifs délicats.

Plus qu'un ancien centre d'affaires, le Palais de la Bourse témoigne du rôle central de Porto dans le commerce portugais et les échanges internationaux.

Promenade dans le quartier typique de Ribeira et temps libre. Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, embarcation au port de Porto pour **une petite croisière sur le Douro**. Une occasion pour admirer les magnifiques ponts de cette ville.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel **Timbre Héroísmo 4***.

LUNDI 22 JUIN

PORTO ✈️ BRUXELLES

Matinée et déjeuner libres pour profiter à votre aise de cette jolie ville, faire vos derniers achats ou vous reposer avant le vol de retour.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport de Porto. Formalités d'enregistrement.

Envol de Porto à Bruxelles avec le vol de la compagnie aérienne SN Brussels Airlines.

En soirée, arrivée à Bruxelles-National.

– FIN DE VOTRE SÉJOUR –



HEBERGEMENTS

TIMBRE HÉROÍSMO 4* - PORTO

NOMBRE DE NUITÉES : 2 & 3

Timbre Heroísmo est un hôtel moderne situé dans le quartier animé de Bonfim à Porto, à proximité du métro et du centre historique. Inauguré en 2015, il allie confort contemporain et design élégant. Ses chambres lumineuses, son restaurant et son bar en font un lieu idéal pour se détendre après une journée de visite. Sa situation stratégique permet d'accéder facilement aux monuments, aux cafés et aux rives du Douro, faisant de l'hôtel un point de départ parfait pour découvrir Porto.



HOTEL VILA GALE COLLECTION DOURO 4* - RÉGUA

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Vila Galé Collection Douro est un hôtel 4 étoiles moderne niché au cœur de la vallée du Douro, face aux vignobles de l'une des plus anciennes régions viticoles du monde. Installé sur les pentes surplombant le fleuve, l'établissement séduit par ses 38 chambres élégantes avec vue panoramique, son restaurant aux saveurs régionales et son spa avec piscine intérieure invitant à la détente après une journée de découverte.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession de votre carte d'identité en cours de validité.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/03	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.495 €
☐ A PARTIR DU 16/03	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.695 €
☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE :	650 €	

CE PRIX COMPREND

-  Les vols internationaux au départ de Bruxelles en classe économique avec la compagnie aérienne SN Brussels Airlines
-  Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
-  Le logement en pension complète (restaurants locaux et hôtels) dès le déjeuner du 1er jour au petit-déjeuner du 8ème jour en hôtel 4*
-  Les boissons (¼ d'eau et ¼ de vin)
-  Les transferts en autocar climatisé, selon le programme
-  Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
-  Les croisières prévues au programme
-  Les dégustations prévues au programme
-  Le service d'un guide local francophone durant tout le séjour
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Le déjeuner du jour 8
-  Les boissons en dehors du forfait inclus
-  Les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 09/02/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

PORTO ET LA VALLÉE DU DOURO

LA LIBRE ESCAPADE - DU 15 AU 22 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/03 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.495 €

☐ A PARTIR DU 16/03 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.695 €

☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE : 650 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : PORTO ET LA VALLÉE DU DOURO LA LIBRE ESCAPADE - DU 15 AU 22 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **22 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Douro VLL - D.4028

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.